

COMMUNE SERVANCE-MIELLIN

DATE	REDACTEUR	DIFFUSION
03 avril 2024	SAINTIGNY Henri	Conseillers Municipaux
TYPE	PRESENT(S)	ABSENT(S)
Procès-verbal Conseil Municipal du 02 avril 2024 à 20h00	<p>15 membres du Conseil présents : DAVAL C, FAIVRE G, GOESSENS A, GRANDMOUGIN J-S, GROSJEAN T, JEANROY Y, MOUGENOT G, MOUGENOT T, POULMAR G, SAILLEY V, SAINTIGNY H, SOLGADY E, TOURDOT J, WECHEIDER A, XOLIN C.</p> <p>Secrétaire de séance : GROSJEAN T.</p>	<p>3 membres du Conseil absents : JEANROY T, LARIQUE G, SONTOT S.</p> <p>Quorum atteint.</p>
SUJET	COMMENTAIRE	DECISION
Approbation procès-verbal du Conseil Municipal du 22 février 2024	<p>Le Maire demande s'il y a des compléments à apporter à la suite de la diffusion du projet de procès-verbal du Conseil Municipal du 22 février 2024. Un conseiller, président du Comité des fêtes, réclame l'attribution d'une subvention de 1 000 € pour son association faisant suite à l'achat de matériels.</p> <p>Après discussion, elle lui est accordée.</p>	La subvention de 1 000 € pour le Comité des fêtes sera ajoutée à la liste des subventions 2024.
Vote des taux 2024	<p>Le Maire indique les taux votés les 2 années précédentes. Compte-tenu de la bonne situation financière de notre collectivité, il est proposé de maintenir les taux actuels :</p> <p>THRS 12,93 % TFPB 33,24 % (8,76 + 24,48) TFNB 44,34 %</p>	<p><u>Délibération</u> :</p> <p>POUR : 15 (sur 15 votants)</p>
Budget primitif 2024 Budget principal commune	<p>Le Maire rappelle tout d'abord que ce budget primitif est établi suivant la nomenclature M57 et qu'il prévoit la possibilité de réaliser des transferts dans une même section sauf pour le chapitre personnel qui doit être autonome.</p> <p>Par rapport au budget 2023 hors virement à la section investissement, les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 96 105 €. Les charges à caractère général sont en augmentation de 81 250 € dues à un maintien des articles énergie à un niveau élevé, des dépenses nouvelles (E-BOO, médecin, éclairage public) et à un volume d'exploitation forestière conséquent de 2 600 m³. Le poste</p>	<p><u>Délibération</u> :</p> <p>POUR : 15 (sur 15 votants)</p>

	<p>personnel est également en augmentation de 22 441 € par suite de mouvements de personnel intervenus en fin d'année.</p> <p>Les recettes de fonctionnement sont en progression de 131 480 € en conséquence de ventes de bois importantes et d'une augmentation des taux de base des impôts locaux.</p> <p>Au global, l'excédent de fonctionnement est réduit à 147 178 €, il reste largement positif, il faudra compter sur une réalisation budgétaire satisfaisante en amélioration.</p> <p>La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 1 516 884,60 €. Le principal poste d'investissement prévisionnel concerne la réhabilitation du bâtiment 2, route de Faucogney pour 918 000 € suivi du projet de chaufferie biomasse à la mairie-école pour 180 000 €. Les routes communales et la voirie rurale sont toujours un poste d'investissement important à 92 500 €.</p> <p>Les recettes d'investissement prévoient des retours de subvention émanant de l'Etat, la Région et le Département sur les postes principaux cités ci-avant avec une limitation prudente à 60 % par projet.</p>	
<p>Fongibilité des crédits pour la nomenclature M57</p>	<p>Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de la section.</p> <p>Il précise également qu'il informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits.</p>	<p><u>Délibération</u> :</p> <p>POUR : 15 (sur 15 votants)</p>
<p>Budget primitif 2024</p> <p>Budget annexe Assainissement</p>	<p>Par rapport au budget 2023, les dépenses de fonctionnement sont en réduction de 1 345,78 € avec une redevance modernisation de réseau moindre due à une vente d'eau plus faible et des amortissements de travaux réduits.</p> <p>Les recettes de fonctionnement sont réduites de 1 500,00 € à cause d'une estimation prudente sur la vente d'eau potable.</p> <p>Au global, le résultat de fonctionnement prévisionnel est négatif de 6 784,39 €, il devient urgent de revoir le coût de la redevance assainissement seule source de ressource de ce budget.</p> <p>La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 90 175,00 €. Il est prévu d'engager l'étude d'un nouveau schéma directeur subventionné par l'Etat et l'Agence de l'Eau.</p>	<p><u>Délibération</u> :</p> <p>POUR : 15 (sur 15 votants)</p>

<p>Schéma directeur Assainissement</p>	<p>Le budget primitif ayant voté la réalisation d'un nouveau schéma directeur (l'actuel n'étant plus valide car trop ancien), le Maire propose de démarrer de suite cette étude, ce qui suppose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le recrutement d'Ingénierie 70 comme assistant maître d'ouvrage. - La réalisation d'un cahier des charges pour consultation de bureaux d'études. - Le lancement de cette consultation. 	<p><u>Délibération</u> :</p> <p>POUR : 15 (sur 15 votants)</p>												
<p>Tarif redevance assainissement</p>	<p>Compte-tenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De l'existence d'un fonctionnement devenu négatif avec les augmentations du coût des prestations. - De l'obligation de porter cette redevance à un niveau de 1 €/m³ pour 120 m³ afin de nous permettre d'obtenir un subventionnement du schéma directeur assainissement. <p>Le Maire propose de revoir le coût de cette redevance à compter de celle payée en 2025 suivant tableau ci-après :</p> <table border="1" data-bbox="638 646 1534 805" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>actuelle</th> <th>future</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Part fixe €</td> <td>28</td> <td>40</td> </tr> <tr> <td>Part variable €/m³</td> <td>0,40</td> <td>0,70</td> </tr> <tr> <td>Coût m3 par 120 m³</td> <td>0,63</td> <td>1,03</td> </tr> </tbody> </table>		actuelle	future	Part fixe €	28	40	Part variable €/m ³	0,40	0,70	Coût m3 par 120 m ³	0,63	1,03	<p><u>Délibération</u> :</p> <p>POUR : 15 (sur 15 votants)</p>
	actuelle	future												
Part fixe €	28	40												
Part variable €/m ³	0,40	0,70												
Coût m3 par 120 m ³	0,63	1,03												
<p>Questions diverses</p> <p style="text-align: center;">Micro-crèche</p>	<p>Le projet d'implantation d'une MAM à TERNUAY a reposé la question de la micro-crèche envisagée à SERVANCE (en fin de consultation des entreprises). 2 structures de garde d'enfants à si peu de distance ne sont pas viables. Le conseil communautaire du 21 mars a décidé de confirmer cette micro-crèche et refusé la subvention sollicitée par la MAM.</p> <p>Le Maire précise les avantages apportés par la réalisation d'une structure publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structure pérenne qui nous évite les problèmes connus de retraite ou d'abandon en cours de route. - Structure porteuse d'avenir pour l'école, les commerces, les emplois locaux. - Structure de qualité avec des projets pédagogiques pour les enfants. - Structure à coût optimisé car subventionnée par la CAF en fonctionnement d'où avantage pour les familles. 	<p>La majorité des conseillers municipaux est favorable à la poursuite de la construction de la micro-crèche par la communauté de communes disposant de la compétence petite enfance.</p>												

Le Maire rappelle que nous n'oublions pas les Anciens malgré la réponse négative de structures collectives qui refusent une implantation à SERVANCE en dépit d'un dossier de candidature jugé très complet. A la mesure de nos ressources, nous avons engagé la rénovation d'un bâtiment avec 4 logements accessibles pour les personnes âgées.

Le Maire cède la parole aux conseillers et leur demande de s'exprimer sur l'opportunité de la construction d'une micro-crèche à SERVANCE.